

BANQUE - MICROFINANCE - ENTREPRISE – ORGANISATION

En collaboration avec



Séminaire organisé sous le thème :

**« *TECHNIQUES JURIDIQUES DE PREVENTION DU
CONTENTIEUX DU CREDIT* » Du 13 Au 15 décembre 2017 à
Kinshasa en RDC**

I - CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS

La sécurisation juridique du crédit, en amont, est une nécessité pour chaque banque, chaque établissement financier à caractère bancaire et chaque institution de microfinance.

Pour s'en convaincre, il suffit de se référer au Rapport annuel de la Commission Bancaire pour l'année 2015, publié le 19 octobre 2016 : « **L'encours des créances en souffrance brutes a augmenté de 181 milliards pour se fixer à 2.310 milliards à l'échelle de l'Union en 2015. ... Le taux de provisionnement ressort ainsi à 61,3% contre 61,0% au terme de l'exercice 2014** ».

En ce qui concerne le secteur de la microfinance, la *Stratégie Nationale de Microfinance et Plan d'Actions 2012-2016* cite, en tête des menaces sur le secteur, « *une justice ... portée à débouter systématiquement les institutions de microfinance de leurs prétentions* » (cf page 27).

S'il est indéniable que de nombreux risques peuvent contribuer à la dégradation d'un portefeuille crédit, la part du risque juridique n'est pas à négliger. ***D'où la nécessité de s'approprier les moyens idoines d'une sécurisation du crédit en amont, pour maximiser les chances de recouvrement.***

Le présent séminaire de formation se veut donc un *cadre d'information, de formation, d'échanges et de partages de bonnes pratiques* avec et entre les acteurs, en vue de dégager les outils nécessaires à la maîtrise des risques juridiques dans le domaine de l'activité de crédit, aussi bien dans les banques, les établissements financiers que dans les institutions de microfinance.

II - OBJECTIFS DU SEMINAIRE

II.1 - OBJECTIF GENERAL

Contribuer à la maîtrise du risque juridique par les acteurs du secteur du crédit, dans un souci de contribuer à l'amélioration de la qualité du portefeuille et leur éviter des pertes financières pouvant résulter de condamnations en justice ou de difficultés de recouvrement.

II.2 - OBJECTIFS SPECIFIQUES

Le séminaire de formation dotera les participants de connaissances pratiques leur permettant de :

- Comprendre et s'appropriier les conditions d'une entrée en relation sans risque à travers la collecte lors de l'ouverture de compte de documents juridiques à même de sécuriser en aval le crédit ;
- Identifier les différents types de risques liés à l'activité de crédit □ Maîtriser les nouvelles techniques d'analyse du risque de crédit
- Savoir faire en amont des options juridiques de sorte à optimiser le cas échéant le recouvrement de créances compromises ;
- Maîtriser les garanties du crédit et les conditions de leur validité en vue de sécuriser davantage le crédit ;
- Acquérir de meilleures pratiques en matière de prévention du contentieux du crédit

III – LE PUBLIC CIBLE

Ce séminaire s'adresse aux :

- ✓ Gestionnaires de comptes (Exploitants ou Chargés de clientèle);
- ✓ Juristes de banque ;
- ✓ Analystes-crédit ;
- ✓ Gestionnaires de risques ou d'engagements ;
- ✓ Avocats ;
- ✓ Magistrats ;
- ✓ Toute personne intéressée.

IV : L'ANIMATION

IV.1 : Les cabinets organisateurs

- **INGEFIB CONSEIL**

INGEFIB est un cabinet de consultation ayant 10 ans d'expérience dans le domaine des Etudes, Conseil, Formation et Recrutement en faveur des Banques, IMF, Entreprises et Organisations. Le Cabinet est sis à 10 BP 13207 Ouagadougou 10/ tel. 00226 78 93 63 95/70 24 84 90. La promotrice est juriste en Droit des Affaires, Juriste de Banque, diplômée d'ITB, membre de l'AJBEF, de L'ADITB, consultante formatrice ayant occupé plusieurs postes de

responsabilité en Banque et totalisant une vingtaine d'année d'expérience en matière bancaire (Contentieux, Recouvrement de créances, Opérations.....etc)

- ***SMART Solutions – Sawadogo&Partners***

Ce cabinet est orienté vers la fiscalité et la formation, spécialement dans le domaine bancaire, financier et celui des SFD. Il a pour promoteur un ancien juriste de banques, doctorant en droit, expérimenté aussi-bien dans le conseil, le recouvrement que le contentieux judiciaire

IV.2 : Les intervenants

En raison du caractère très technique du contenu de la formation, l'animation sera confiée à 3 spécialistes suivants :

- Un magistrat, juridictions civiles/commerciales, spécialisé en Droit des affaires, Droit OHADA, litiges bancaires et ayant assuré de nombreuses formations similaires
- Un notaire, Maitrise en Droit privé, spécialiste en Droit OHADA, ayant assuré de nombreuses formations sur les Surétés
- Un juriste de banque, Consultant-Formateur, Doctorant/Université de Genève –SUISSE, DESS en Droit des Affaires, Ancien cadre de Banque, ayant plus de 10 ans d'expérience en matière bancaire,
Ayant assuré plusieurs formations en matière bancaire et en Droit OHADA

V – DUREE, LIEU ET COUT DE LA FORMATION

La formation se déroulera en trois jours ouvrables à Kinshasa en République Démocratique du Congo. Les frais d'inscription au présent séminaire sont de 750 000 FCFA donnant droit à la participation au séminaire, aux supports de formation, aux pauses café/ déjeuner, à une attestation de participation ainsi qu'à une excursion touristique.

Un tarif préférentiel pour l'hébergement pourrait être négocié avec l'hôtel abritant le séminaire, pour les participants qui le désirent.

VI– LE CONTENU DE LA FORMATION

Module 1 : Sécuriser le crédit avant l’octroi

- *Les moyens juridiques de connaissance du client ;*
- *Les obligations liées à la gestion du compte ;*

Module 2 : La gestion juridique du crédit

- *Les types de crédits du point de vue du droit*
- *Les obligations du banquier dans le cadre du crédit*
- *Les clauses recommandées dans les conventions de crédit*

Module 3 : Les garanties du crédit

- *Les garanties non constitutives de sûretés*
- *Les sûretés légales*

NB : *Le présent programme peut subir quelques modifications en fonction :*

- *De la taille et la qualification de la population cible*
- *Des attentes exprimées par la population cible au début de la formation*